

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 109

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

-----

### ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce rapport indique également la liste des missions, des programmes et des indicateurs de performance associés à chacun de ces programmes, envisagés pour le projet de loi de finances de l'année suivante. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination avec l'article 1<sup>er</sup> prévoit que la liste des missions, programmes et indicateurs envisagés pour le prochain projet de loi de finances soit fournie avec le rapport sur le « tiré-à-part » prévu par le présent article, qui doit être remis avant le 15 juillet.